

EKINOPS

Société anonyme au capital de 5.450.578,50 euros
Siège social : 3 rue Blaise Pascal – 22300 LANNION
444 829 592 RCS SAINT-BRIEUC

<p style="text-align: center;">ADDENDUM AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 SEPTEMBRE 2017</p>

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de soumettre à votre approbation des décisions qui relèvent d'une part de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et d'autre part de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous vous avons présenté un rapport du Conseil d'administration ayant pour objet de compléter votre information sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Nous complétons ledit rapport du Conseil d'administration en ajoutant à l'Annexe A à la suite du tableau relatif à l'incidence des émissions sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres issus d'une situation financière intermédiaire de la Société au 30 juin 2017, établie sous la responsabilité du Conseil d'administration) et ajustés de l'augmentation de capital intervenue depuis le 1er juillet 2017 à ce jour et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à ce jour (*), le tableau figurant ci-dessous et faisant apparaître la même incidence au regard des capitaux propres issus d'une situation financière intermédiaire de la Société au 30 juin 2017).

A titre indicatif l'incidence des émissions sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres issus d'une situation financière intermédiaire de la Société au 30 juin 2017) et ajustés de l'augmentation de capital intervenue depuis le 1er juillet 2017 à ce jour et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à ce jour (*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant l'Apport (2) et avant l'Augmentation de Capital Réservee (3)	2,46	2,64
Après l'Apport (2) et avant l'Augmentation de Capital Réservee	3,55	3,55
Après l'Apport (2) et l'Augmentation de Capital Réservee (3)	3,73	3,71
Après l'Apport (2) et l'Augmentation de Capital Réservee (3) et après l'exercice des BSA A (2)	3,65	3,64

(1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital, qu'ils soient exerçables ou non, en retenant le cours de bourse de clôture de l'action Ekinops au 29 mars 2017 (veille de l'annonce du rapprochement), soit 7,48 € comme hypothèse pour le calcul du prix d'émission des actions issues de l'exercice des bons de souscription d'actions émis au profit de Kepler Cheuvreux.

(2) Opération d'apport de titres soumise à l'approbation d'une Assemblée Générale appelée à se réunir le 29 septembre 2017 (sur 1ère convocation) et rémunérée par l'émission de 4.614.594 Actions Nouvelles Ekinops avec bons de souscription d'actions attachés.

(3) Augmentation de capital avec suppression du DPS, réservée à deux investisseurs, soumise à l'approbation d'une Assemblée Générale appelée à se réunir le 29 septembre 2017 (sur 1ère convocation), par émission de 5.714.286 Actions Nouvelles.

(*) le montant des capitaux propres au 30 juin 2017 ajusté s'élève à 26.793 K€ (après prise en compte de l'augmentation de capital de juillet 2017 et après déduction des frais liés à cette émission) et le nombre d'actions ajusté est de 10.901.157.

Vos Commissaires aux comptes ont également établi de nouveaux rapports spéciaux en complément de leurs premiers rapports, conformément aux termes de la loi, sur les différentes émissions proposées et sur leur caractère réservé, le cas échéant, prenant en compte l'ajout du tableau d'incidence susmentionné.

* * *
*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION